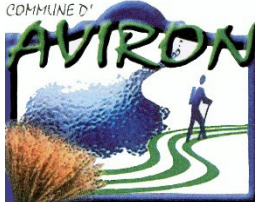


Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un parc pluvial paysager à Aviron

Mesures environnementales

<u>Maîtrise d'ouvrage :</u> Evreux Portes de Normandie 9 rue Voltaire CS 40423 27004 EVREUX CEDEX Tél : 02.32.31.92.91 	<u>Maitrise d'œuvre</u> <u>Paysage</u> Atelier Lignes & Les Cocottes Urbaines 22 rue Antheaume 76000 ROUEN  <u>VRD :</u> EGIS 3 rue du Four 76100 ROUEN 
<u>Maîtrise d'ouvrage déléguée :</u> Commune d'Aviron Département de l'Eure Canton d'EVREUX-NORD 	DATE : 23/04/2026

Les résultats de l'inventaire faune-flore réalisé par Alise Environnement communiqués dans leur rapport de mars 2026, nous ont permis d'identifier les principaux enjeux relatifs à la faune et la flore :

- Les arbres et fourrés arbustifs autour de la mare sont le lieu de reproduction d'espèces d'oiseaux protégées. En période post-nuptiale, ce sont des haltes migratoires pour les passereaux.
- La friche au Sud accueille une espèce patrimoniale d'oiseau : le tarier pâtre.
- Une espèce d'amphibien quasi-menacée, la grenouille verte, a aussi été identifiée dans la mare.
- Des espèces de chiroptères protégées ont leur gîte à proximité du site et elles utilisent le site pour leur transit, chasse et abreuvement en toute saison

Organisation et emprise du chantier

L'organisation du chantier veillera à réduire au maximum les impacts sur la faune.

Une **protection sera mise en place autour des arbres existants** à conserver de type palissade en bois avec lattes de 2 mètres de longueur et 2 mètres de hauteur, assemblé par visserie et devra tenir sur la durée du chantier. Ainsi aucune circulation ou manœuvre de véhicule n'aura lieu au droit des houppiers pour ne pas endommager les branches et tasser le sol.

Les **arbustes situés au Nord de la mare seront également conservés**. Au vu des résultats de l'inventaire faune-flore, ils sont aujourd'hui le lieu de reproduction d'oiseaux protégés.

Des **précautions vis-à-vis du bruit** seront prescrites, interdisant tout travaux bruyants en semaine de 22h à 7h, les samedis avant 8h et après 20h et les dimanches et jours fériés, limitant le volume sonore autorisé.

Des **préconisations en terme de pollution de l'air, de l'eau, des sols** seront aussi fournies telles que la nécessité d'avoir recours à des matériaux et produits dont les risques sur l'environnement sont limités, l'interdiction des rejets dans les milieux aquatiques, la mise en œuvre de dispositifs de rétention des produits polluants et la gestion maîtrisée des eaux de chantier.

Les **déchets du chantier** seront stockés provisoirement sur site en veillant à éviter la pollution des sols et des eaux.

La zone autour de la mare, à fort impact écologique, sera **balisée** afin qu'aucun véhicule n'y circule en dehors des périodes de travaux attenantes à la mare.

Calendrier des travaux et prise en compte des saisons

Les travaux seront effectués en fonction des cycles biologiques des espèces.

Les interventions les plus impactantes, telles que **les terrassements, le remodelage de la mare, le défrichage autour de la mare** seront réalisées en **période automnale et hivernale**, lorsque l'activité faunistique est réduite.

Les **plantations et la mise en place des dispositifs écologiques** interviendront en **automne**, période favorable à l'installation des végétaux.

Ce calendrier permet d'articuler efficacement les contraintes techniques du projet avec les exigences écologiques.

Calendrier des travaux :

- Travaux préparatoires :	Septembre <i>Année 1</i>
- Décapage / Terrassements :	Octobre à Décembre <i>Année 1</i>
- Assainissement / Réseaux :	Janvier à Février <i>Année 2</i>
- Voiries :	Mars à Juin <i>Année 2</i>
- Mobilier :	Septembre <i>Année 2</i>
- Plantation :	Octobre à Novembre <i>Année 2</i>

Modalité de préservation des espèces

Le projet a été conçu afin d'offrir à terme une diversité de **biotopes adaptés** aux espèces observées sur site et celles susceptibles d'y accéder. Ainsi des refuges écologiques seront créés tels que :

- des hibernaculums,
- des haies sèches à partir des déchets de taille du site
- des zones arbustives denses avec des arbustes à petits fruits (Cornus mas, Corylus avellana, Crataegus monogyna, Prunus spinosa, Sambucus nigra, Sorbus torminalis...), notamment autour de la mare, pour accueillir les oiseaux
- une prairie en gestion différenciée au Sud-Ouest pour garantir l'alimentation des oiseaux et chiroptères
- un corridor le long du côté Sud Ouest du projet avec un réseau de boisement doté de vivaces couvre-sol, arbustes et arbres du haut-jet, notamment pour les chiroptères
- de nouvelles mares dans les méandres avec des pentes douces ; les mares à crapauds ne seront pas végétalisées et permettront la reproduction des amphibiens
- des nichoirs dans les arbres adaptés aux passereaux



A chaque milieu est associé une **palette végétale diversifiée** adaptée au milieu et à la faune susceptible d'être associée au milieu. Nous imposerons, pour les végétaux disponibles, une traçabilité de la provenance des végétaux avec des végétaux labellisés « **Végétal local** » correspondant à l'aire biogéographique du Bassin Parisien Nord, ou équivalent.

Les massifs plantés seront **paillés avec du BRF** pour plus de biodiversité au niveau du sol.

Pour le marché de travaux, il sera demandé à l'entreprise du lot Espaces Verts des **compétences en génie écologique** afin d'adapter les biotopes créés au mieux lors du chantier et lors d'une **période de suivi** de 2 ans selon les observations effectuées au cours de ces deux années.

Les espèces sensibles, telles que la grenouille verte, seront à localiser lors des travaux afin de permettre un **déplacement encadré des individus** dans une mare de substitution.

Compléments pour les travaux autour de la mare, zone à enjeu écologique très fort

La mare constitue un élément central du projet et un habitat à fort enjeu écologique. Sa requalification est conçue de manière à préserver, voire améliorer, ses fonctionnalités écologiques. Les travaux seront réalisés avec une attention particulière portée à la gestion des eaux et des sédiments.

Après travaux, les berges seront reprofilées en pentes douces et diversifiées, favorisant la recolonisation rapide par la faune et la flore.

Le projet prévoit également la création de nouvelles mares et le développement de végétations spécifiques, contribuant à renforcer le réseau d'habitats aquatiques. Cette

approche permet d'assurer une résilience des espèces et une amélioration globale des conditions écologiques du site

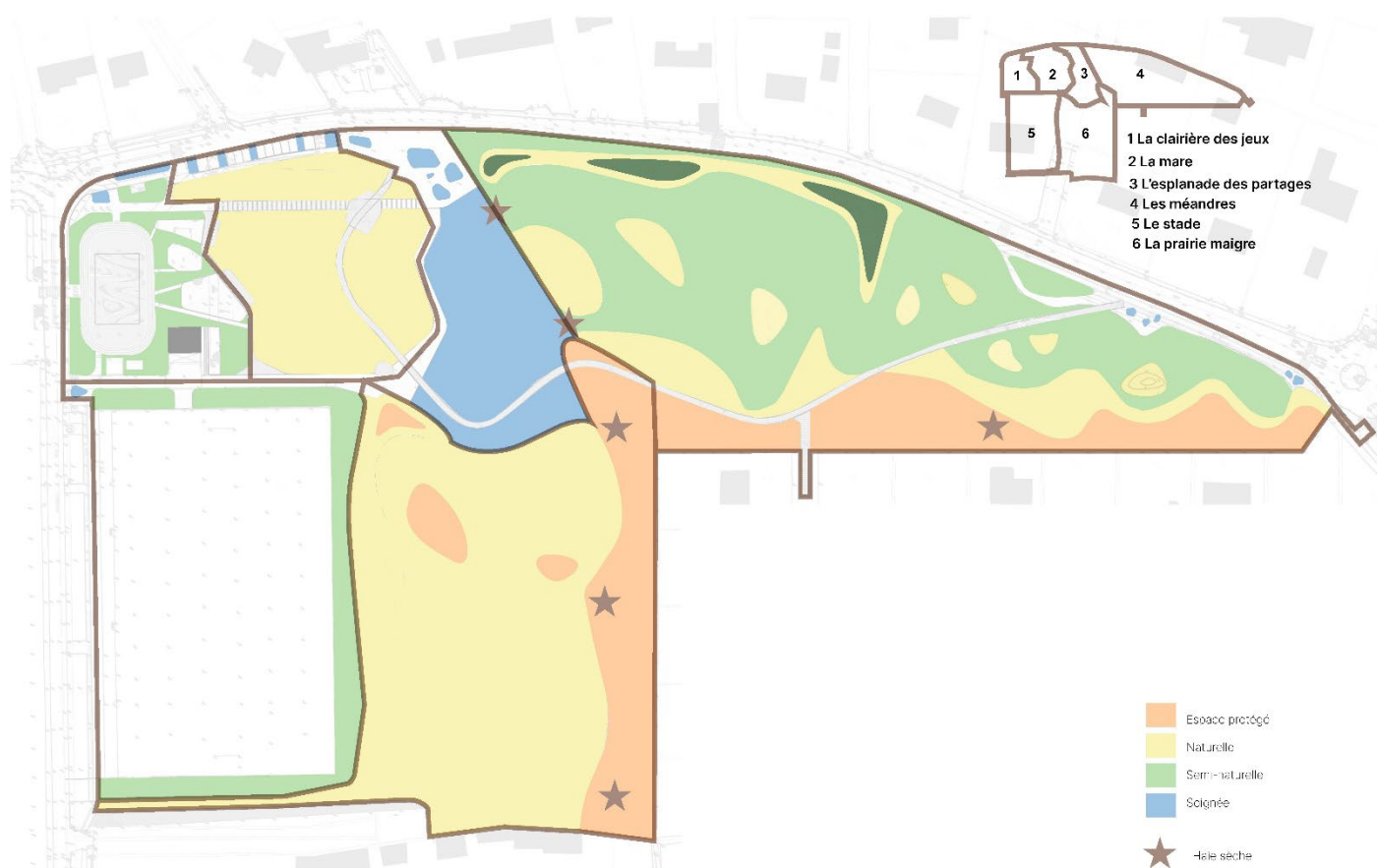
Mise en place d'une gestion différenciée

Nous avons déterminé différents 4 types de gestion selon le besoin en intervention pour lesquels le nombre d'interventions est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Fréquence annuelle par type de travaux et type de gestion				
Type de travaux	Type de gestion			
	Espace protégé	Naturelle	Semi-naturelle	Soignée
Tontes	0	0	10 à 12 **	12 à 15 *
Fauchage	0	1	1 à 3	1 à 3
Débroussaillage	0	1	1	2
Taille	0	0	1	2
Désherbage par sélection : suppression des plantes invasives	si besoin	si besoin	1	2
Elagage	si besoin	si besoin	si besoin	si besoin
Apport de paillage	0	si besoin	si besoin	si besoin
Réglage des tuteurs	0	si besoin	si besoin	si besoin
Maintien des protections	2	si besoin	si besoin	si besoin

* à 5 cm / ** à 7 cm

Pour chaque milieu précédemment défini a été déterminé un type de gestion. Les zones les plus accessibles à la population nécessiteront le plus d'intervention. Les zones de refuge pour la faune nécessitent quant à elles un minimum d'intervention.



Aviron - Parc pluvial paysager - Plan des types de gestion 11/09/25

Espace protégé
Naturelle
Semi-naturelle
Soignée

Pâturage

Pour la zone des méandres, nous proposons en option d'envisager la mise en place d'éco pâturage pour gérer la zone. Cela implique la mise en place de clôtures type grillage à moutons.